



# ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

## OBJECTIFS

La VAE est un droit individuel permettant à toute personne de faire reconnaître des compétences professionnelles acquises par le biais de l'expérience, et ainsi d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certification professionnelle sans passer par la formation initiale.

Lors du dépôt de la candidature sur [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr), le candidat choisit un l'organisme d'accompagnement certifié Qualiopi VAE : CCI Formation EESC.

Le candidat est ensuite mis en relation avec un architecte-accompagnateur de parcours au sein de l'organisme, qui sera chargé de le guider dans les étapes essentielles de son parcours de VAE.

## PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

**1. Évaluation initiale :** Un premier entretien est organisé afin d'évaluer le profil du candidat, ses attentes, ses expériences professionnelles et personnelles ainsi que ses objectifs professionnels. Cette étape permet de déterminer la pertinence de la démarche de VAE et de choisir la certification la plus adaptée.

**2. Constitution du dossier de faisabilité :** Le conseiller guide le candidat dans la constitution de son dossier de validation. Cela comprend la rédaction du livret de recevabilité, la collecte des preuves et des éléments justificatifs de compétences, ainsi que la formalisation des expériences professionnelles et des acquis.

**3. Accompagnement méthodologique :** Des séances d'accompagnement individuelles sont organisées pour aider le candidat à structurer sa démarche, à identifier les compétences à valoriser, à rédiger ses écrits et à se préparer à l'entretien avec le jury de validation.

**4. Préparation à l'entretien :** Des simulations d'entretien sont réalisées pour permettre au candidat de se familiariser avec le déroulement de l'épreuve et de gagner en assurance. Des conseils personnalisés sont prodigués pour optimiser sa présentation et sa prise de parole.

**5. Suivi personnalisé :** Tout au long du processus de VAE, le conseiller assure un suivi personnalisé pour répondre aux interrogations du candidat, le rassurer dans sa démarche et l'encourager à persévérer jusqu'à l'obtention de sa certification.

## PUBLIC

Salariés du secteur privé  
Demandeurs d'emploi  
Bénévoles Aidants familiaux

## CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Bénéficiaire d'une expérience professionnelle significative relative au référentiel de la certification visée

## DURÉE

Jusqu'à 30h d'accompagnement individuel  
Possibilité d'accompagnement collectif

## TARIF

Prise en charge totale par Uniformation

## LIEU DE RÉALISATION DE LA FORMATION

Laxou, Nancy, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Lunéville, Toul, Longwy, Joeuf

## CONTACT

**CIBC 54 – CCI Formation EESC**  
3 rue du Mouzon  
BP 11019 54521 - LAXOU CEDEX  
☎ 03 83 95 36 15  
✉ [cibc@eesc.fr](mailto:cibc@eesc.fr)





# ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Le rôle de l'architecte-accompagnateur de parcours est d'apporter au candidat un soutien méthodologique tout au long de son parcours. Il doit également s'assurer que le candidat est équipé au mieux pour mener à bien son projet.

- Il s'assure que la VAE est bien le meilleur moyen pour le candidat d'atteindre ses objectifs.
- Il le conseille sur le choix du diplôme et l'oriente, si besoin, vers un autre diplôme qui semble plus intéressant au vu de sa situation.
- Il construit avec le candidat, un parcours d'accompagnement adapté à son expérience et à son projet. Ce parcours est composé de différentes sessions d'accompagnement (individuelles ou collectives), pour guider le candidat dans la rédaction du dossier de validation, document central du processus de VAE. Il lui indiquera notamment ce que le jury s'attend à trouver dans ce document. Si besoin, l'architecte-accompagnateur de parcours peut également proposer au candidat de suivre des formations complémentaires courtes, qui lui permettront d'acquérir certaines compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.
- Enfin, il prépare le candidat au passage devant le jury, qui sera chargé d'évaluer si ses compétences répondent bien aux exigences du diplôme. En plus de fournir une expertise technique sur la VAE, l'architecte-accompagnateur de parcours représente un véritable soutien au candidat pendant son parcours. Il l'aide à avancer sereinement et à rester motivé tout au long de sa démarche VAE.

CIBC 54 met à disposition 8 sites sur l'ensemble du département, dotés de salles banalisées équipées (tableaux muraux, paper-board...), d'espaces pédagogiques dédiés et d'équipements spécifiques. Chacune de ces salles peut être équipée de tout matériel nécessaire au bon déroulement des prestations. Les salles informatiques sont équipées de postes et d'imprimantes en réseau et de postes- maîtres permettant aux conseillers de suivre la progression de chaque bénéficiaire. Les postes sont dotés des logiciels spécifiques et bénéficient d'une connexion Internet. Tous les sites de CIBC 54 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## ENCADREMENT

Les conseillers sont des professionnels de l'analyse du travail et titulaires d'un master de psychologie du travail.

## SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

L'ensemble de nos conseillers formalisent le détail de leur intervention afin de veiller tout au long de la prestation, au respect de la progression pédagogique définie préalablement à la prestation.

## APPRÉCIATION DES RESULTATS

Un suivi post jury est proposé dans le cas d'une validation partielle